

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DE GRANDPARIGNY

SEANCE DU 29 avril 2019

Présents : M LOYER Gérard, Mme HAMEL Marie-Claude, M. GARNIER Patrice, M. DANIEL Gilbert, M. ESNEU Gérard, Mme HAMEL Valérie, M. JAMES Philippe, M. MONIER Pierre, Mr ROCHEFORT Jean-Luc, M. THELLIER Roger, Mme PELE Marie, Mr GALOPIN Jacky, Mme SAVARIS Michèle, Mme CHERBONNEL Isabelle, Mr BERNARD Eric, Mme CHADUC Fabienne, M. GERARD Stéphane, Mme DENOUAL Karine, Mme MOTTAIS Régine, Mr COUILLARD Marin, M. PICOT Xavier, Mme GOBE Laetitia, M. PIEL Yves, Mme ROTH Nathalie, Mme GUESDON Laurence, M. HESLOUIN Guillem, M. HAMON Yves, M. HAMEL René, M. DENOLLE Bruno, Mme VEILLARD Isabelle, Mme CHABLE Florence,

Ayant donné pouvoir :

Mme JOUENNE Joëlle ayant donné pouvoir à M. BERNARD Éric

Absents excusés : M. LEBACHELEY Philippe, Mme LOYER Céline, M. VALLET Jérôme,

Absents : M. AMIOT Christophe, Mme BARBEDETTE Nadège, Mme BOISBUNON Isabelle, Mme CHARTRAIN Sylvie, M. DELAUNAY Stéphane, Mme DESHAYES Marie-Agnès, M. HAMON Éric, Mme JAMONT Cécile, M. LAIR Daniel, M. LEPELTIER Franck, M. MAZIER Ludovic, Mme MOHLI Anita, Mme OLIVIER Linda, M. PICARD Christian, Mme SCHEITLER Annick,

Mme ROTH Nathalie a été nommé(e) secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière réunion de conseil en date du 26 mars 2019 est adopté à l'unanimité

En ouvrant la séance M. LOYER donne lecture d'une carte de remerciements suite au décès de M. Maurice DELENTAIGNE. (conseiller municipal et adjoint à la commune de PARIGNY de 1983 à 1989)

Il demande l'autorisation à l'assemblée d'ajouter 2 sujets à l'ordre du jour :

- 1- Modification des statuts de la communauté d'agglomération « restitution de la compétence « Relais Informations Services à le Teilleul »
- 2- Devis pour la réfection de la toiture partie sud de l'Eglise de la commune déléguée de CHEVREVILLE.

L'assemblée accepte ces 2 nouveaux sujets.

Ordre du jour

Modification des statuts de la communauté d'agglomération : Restitution de la compétence « Relais Informations Services à le Teilleul »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité émet un avis favorable à la modification de compétence décidée par le conseil communautaire relatif à la restitution de la compétence « Relais d'informations Services à le Teilleul » à ladite commune

Commune déléguée de CHEVREVILLE -Réfection de la toiture la Partie Sud de l'Eglise

M. Gilbert DANIEL. Maire délégué de CHEVREVILLE rappelle que les travaux de réfection de toiture de la partie sud de l'église sont inscrits au budget primitif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte le devis de l'entreprise SARL BELLIARD, mieux disant, d'un montant de 10 994.87 € HT.

Délibération prenant acte de l'avis, organisé au conseil municipal sur le projet de PLUi préalablement arrêté en conseil communautaire le 31 janvier 2019 :

Monsieur Gérard LOYER rappelle que le PLUI du pôle territoriale de ST HILAIRE DU HARCOUET a été approuvé par la Communauté d'Agglomération MT ST MICHEL-NORMANDIE le 31 janvier 2019.

Après consultation des différents partenaires institutionnels et la réception de leur avis favorable, il peut être approuvé par notre collectivité.

Il donne la parole à M. ROCHEFORT qui a particulièrement étudié le règlement écrit et qui présente une synthèse.

M. LOYER remercie l'ensemble des élus qui ont assisté à plusieurs réunions, travaillé rigoureusement sur le zonage et l'ensemble du dossier, ce qui a permis d'aboutir à un dossier bien finalisé.

Emet un avis **Favorable** sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Saint-Hilaire-du-Harcouët **sous réserve de prendre en compte les observations souhaitées**

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION - Compétence « gendarmerie »

Le Conseil municipal EMET un avis **FAVORABLE** à la modification de compétence décidée par le conseil Communautaire relatif à la modification de la compétence « Gendarmerie »

Demande de subvention pour sorties pédagogiques – Ecole LECROISEY de ST HILAIRE DU HARCOUET

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, attribue une aide financière de 156 € (2 jours x 13 élèves x 6 €) pour l'organisation d'une classe musicale et une classe dans le cotentin par l'école Lecroisey.

Demande de subvention pour sorties pédagogiques – Ecole Immaculée Conception de ST HILAIRE DU HARCOUET

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, attribue une aide financière totale pour les sorties pédagogiques de 156 € pour l'organisation d'une classe de mer à ST GERMAIN SUR AY, une classe au PUY DU FOU et d'une classe Littérature par l'école Immaculée conception.

Demande exceptionnelle de subvention de l'association des Anciens Combattants de Milly

Mme HAMEL Marie-Claude, maire déléguée donne lecture d'un courrier émanant de M. GAZENGEL Alcide relatif à une demande de subvention exceptionnelle pour l'organisation du Congrès cantonal des anciens combattants qui se déroulera cette année à MILLY.

Elle présente le budget prévisionnel établi qui laisse apparaître un solde négatif de 370 €.

le Conseil Municipal accorde à l'unanimité une subvention exceptionnelle de 370 € pour l'organisation du congrès cantonal des anciens combattants.

Aménagement du réseau éclairage public

Les Membres du conseil, décident la réalisation de l'Aménagement du réseau éclairage public

- Le Bourg de Chèvreville – APS 133007
- la mise en place de 6 prises guirlandes « commune déléguée de Milly »
- Le Clos de la Rivière
- Résidence Les Marronniers
 - Impasse du Chesnot + Résidence l'Ilet
 - Route de Pied d'Argent

Commune déléguée de PARIGNY – Voirie de la Résidence l'Ilet

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de PARIGNY avait délibéré en 2013 pour le classement de la voirie communale.

La voirie de la Résidence l'Ilet était restée classée en indivision malgré les démarches entreprises et l'accord des 4 propriétaires.

Afin de régulariser ce dossier et de pouvoir effectuer les travaux prévus avec l'aménagement de la rue des Ecoles, il propose au conseil l'autorisation d'établir par acte authentique sous forme administrative le transfert de propriété.

le Conseil Municipal accepte le classement de la voirie Résidence l'Ilet cadastré section AD N° 38 dans le domaine public communale et charge M. le Maire d'effectuer les démarches par acte authentique sous forme administrative

Commune déléguée de PARIGNY – Lotissement Les Cytises

M. LOYER rappelle que le conseil municipal a décidé la création d'un lotissement « Les Cytises », l'acquisition des différents terrains ainsi que l'ouverture d'un budget annexe.

Ce projet comprend 17 lots accessibles à la propriété et un macro lot de 6 ou 8 logements type HLM pris en charge par Manche HABITAT. Ce projet peut encore être

modifié suivant le nombre exact de construction d'habitation à loyer modéré et ainsi augmenter le nombre de lot mise en vente.

Il indique pour information l'estimation financière prévisionnelle ainsi que les éventuelles recettes qui en découlent.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte et valide l'avant-projet proposé par le Cabinet PRY TECH et autorise M. le Maire à déposer et à signer le permis d'aménager et les documents nécessaires.

Questions et informations diverses

M. LOYER informe les membres du Conseil Municipal du départ de M. CHARLES, Trésorier au septembre prochain, ce qui peut interpeller sur le devenir des services de la trésorerie à proximité.

Il donne lecture d'un courrier émanant du Cabinet Médical de PARIGNY remerciant la municipalité pour les travaux entrepris Impasse de la Gare ainsi que les efforts consentis pour diminuer au maximum la gêne occasionnée.

M. LOYER présente un trophée 2019 attribué par TERRE SAINÉ du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, Commune sans pesticide. La commune ayant été labellisée cette année. Un point presse sera effectué avec les salariés.

M. LOYER informe qu'il a reçu par courrier de M. Le Préfet les attributions des Dotations d'Équipement des Territoires ruraux.

- Travaux d'accessibilité de la salle polyvalente de MILLY pour un montant de 7 881€
- Travaux d'accessibilité de la salle polyvalente de MARTIGNY pour un montant de 5 600 €
- Aménagement de la Rue des Ecoles - Secteur Sud pour un montant de 61 731 €
- Création d'un arboretum pour un montant de 9 528 €

M. le Maire rappelle que les subventions DETR sont de plus en plus difficiles à obtenir. (l'an dernier zéro € d'attribué). Il faut se satisfaire d'avoir obtenu ces montants, tout en gardant l'espoir pour les travaux de CHEVREVILLE sur 2020.

Les dotations globales de fonctionnement et de péréquation sont également connues. Elles totalisent 6 040 € de plus qu'inscrit au budget.

M. Gilbert DANIEL rappelle le passage du Tour de la Manche le samedi 18 mai avec arrivée à ST HILAIRE DU HARCOUET

M. LOYER donne lecture des lettres de remerciements suite au versement des subventions annuelles aux associations :

- L'association AIDER
- L'association Rêves
- Vélo club St Hilairien